

## PLANNING DE DISTRIBUTION DES BONS NUMERISAK

Lundi 19/08/24 de 7h30 à  
17h00 en salle L2

201  
202  
203

Mardi 20/08/24 de 7h30 à  
17h00 en salle L2

204  
205  
206

Mercredi 21/08/24 de  
7h30 à 17h00 en salle L2

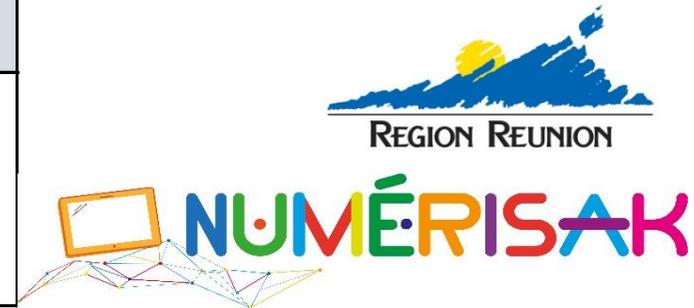
207  
208  
209

Jeudi 22/08/24 de 7h30 à  
17h00 en salle L2

210  
211  
2ASSP

Vendredi 23/08/24 de  
7h30 à 17h00 en salle L2

2MTNE / 2MTNE  
1CAP AEP  
1CAP EL1 / 1CAP EL2



**! ATTENTION ! A noter que seuls les représentants légaux peuvent récupérer les bons munis de leurs pièce d'identité. Aucun bon ne sera distribué à un élève.**

Si vous êtes dans l'incapacité de récupérer le bon, vous pouvez faire une procuration à une personne majeure.

Pour cela, vous devez joindre à la procuration les pièces suivantes :

- une photocopie de votre pièce d'identité
- une photocopie de la pièce d'identité de la personne majeure.